

DÉCISION DU DIRECTEUR

Fixant les tarifs des prestations facturables hors EHPAD au Groupe Hospitalier de la Haute-Saône en sus des tarifs réglementés

Vu le code de la santé publique,
Le Directeur du Groupe Hospitalier de la Haute Saône décide :

Article 1 : Les tarifs détaillés dans les annexes 1 à 4 ci-après sont applicables
à compter du 1^{er} février 2020

dans l'ensemble des sites du Groupe Hospitalier, sauf mention contraire indiquée dans l'annexe.

Article 2 : Conformément à l'arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires de prévention, de diagnostic et/ou de soins, l'indication suivante est rappelée :

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. ».

Article 3 : La présente décision sera affichée dans les bureaux des admissions de Vesoul, Lure, Luxeuil et fera l'objet d'une communication à chaque service du GH70.

Fait à Vesoul le 31 janvier 2020
Le Directeur

Pascal MATHIS



Annexe 1 : Tarifs liés aux hospitalisations

Tarifs journaliers Selon Arrêté ARSBFC/DOS/PSH/2020-025		
		Tarif applicable au 01-02-2020
HOSPITALISATIONS COMPLÈTES		
11	Médecine	641,11 €
12	Chirurgie	1072,02 €
20	Réanimation	1673,39 €
30	Soins de suite	336,50 €
HOSPITALISATIONS INCOMPLÈTES		
50	Médecine HDJ	571,52 €
52	Hémodialyse	1666,26 €
90	Chirurgie ambulatoire	988,62 €
SMUR	Transport médicalisé, par demi-heure	665,65 €

		Tarif applicable
PRESTATIONS HÔTELIÈRES		
SITES DE LURE – LUXEUIL - VESOUL		
RP	Chambre individuelle en hospitalisation complète (par jour)	45 €
PJ	Chambre individuelle en Chirurgie ambulatoire (par séance)	15 €
FA	Frais d'accompagnant (mise à disposition d'un lit pour 1 nuit)	16 €
PDJ	Repas servi aux accompagnants – Petit déjeuner	2,55 €
DEJ	Repas servi aux accompagnants – Déjeuner	10,50 €
DIN	Repas servi aux accompagnants – Dîner	8,77 €
SITE DE GRAY		
RP GRAY	Chambre individuelle en hospitalisation complète (par jour)	38 €
RP SSR GRAY	Chambre individuelle en hospitalisation complète SSR (par jour)	28 €
FA GRAY	Frais d'accompagnant (mise à disposition d'un lit pour 1 nuit)	11 €
PDJ GRAY	Repas servi aux accompagnants – Petit déjeuner	1,95 €
DEJ GRAY	Repas servi aux accompagnants – Déjeuner	6,50 €
DIN GRAY	Repas servi aux accompagnants – Dîner	5,70 €

Annexe 2 : Tarifs de prestations spécifiques

		Tarif applicable
ACTES DIVERS		
CPJ	Établissement d'un certificat médical pour protection juridique (Neurologie)	160 €
	Posthectomie, sans indication médicale (circoncision en ambulatoire)	900 €
PRP	Infiltration sous guidage radiologique	61 €
BE	Biologie avec convention AHFC	0,22 €
BEB	Biologie Biomnis avec convention AHFC	0,27 €
BA	Biologie diverse (animaux....)	0,27 €
CONSULTATIONS HORS NOMENCLATURE		
DTx	Consultation Diététicienne soins externes	25 €
YF	Consultation Psychologue soins externes	0 €
FMD	Consultation EMDR	25 €
ACTES D'IMPLANTOLOGIE DENTAIRE		
IDIV	Implant dentaire + vis	748 €
IDCM	Implant dentaire comblement osseux	323 €
IDSL	Implant dentaire sinus lift	517 €
IDAG	Implant dentaire supplément AG	939 €
IDCR	Implant dentaire consultation + imagerie	40 €
MÉDECINE DU VOYAGE		
CV	Consultation	25 €
VF	Vaccin fièvre jaune	45 €
VM	Vaccin Mencevax	32 €
VT ou VTT	Vaccin Typhim	23 €
VHA	Vaccin Hépatite A	18,98 €
VRA	Vaccin Rage	47,50 €
VEJ	Vaccin Encéphalite Japonaise	105,13 €

Annexe 3 : Tarifs des actes d'ophtalmologie non pris en charge par l'assurance maladie

		Tarif applicable
ACTES D'OPHTALMOLOGIE		
CSH	Consultation Ophtalmologie hors nomenclature tarif 1	25 €
C2H	Consultation Ophtalmologie hors nomenclature tarif 2	50 €
LA1	Acte Laser Ophtalmologie	575 €
IMH	Implant myopique	435 €
ITO	Implant Toric (avec prise en charge partielle assurance maladie)	58 €
IR2	Implant bifocal 2 (avec prise en charge partielle assurance maladie)	92,90 €
IR3	Implant bifocal 3 (avec prise en charge partielle assurance maladie)	267 €
IR4	Implant bifocal 4 (avec prise en charge partielle assurance maladie)	256 €
IPA	Implant PANOPTIX trifocal (avec prise en charge partielle assurance maladie)	256 €
IPT	Implant PANOPTIX Toric (avec prise en charge partielle assurance maladie)	406,25 €
IAR	Implant ARTISAN APHAKE-205XX (avec prise en charge partielle assurance maladie)	52,80 €
PICA	Implant cataracte (non pris en charge par assurance maladie)	116 €
PITO	Implant Toric (sans prise en charge partielle assurance maladie)	174,10 €
PIR2	Implant bifocal 2 (sans prise en charge partielle assurance maladie)	208,90 €
PIR3	Implant bifocal 3 (sans prise en charge partielle assurance maladie)	383 €
PIR4	Implant bifocal 4 (sans prise en charge partielle assurance maladie)	372 €
PIPA	Implant PANOPTIX trifocal (sans prise en charge partielle assurance maladie)	372 €
PIPT	Implant PANOPTIX Toric (sans prise en charge partielle assurance maladie)	522,25 €
PIAR	Implant ARTISAN APHAKE-205XX (avec prise en charge partielle assurance maladie)	168,80 €
PVIC	Implant ECO VISIAN – VICMO	810 €
PVIT	Implant ECO VISIAN – VICTMO	1010 €

Annexe 4 : Transmission de dossier médical

	Tarif applicable
Copie de dossier médical coût de reproduction Feuille recto-verso de format A4 en impression noir et blanc	0,18 €/feuille
Fourniture Cédérom	2,75 €
Coût envoi postal en recommandé Pour un envoi jusqu'à 250 G Pour un envoi jusqu'à 500 G	6,30 € 7,40 €

Annexe 5 : Prestations diverses

	Tarif applicable
Remplacement de carte d'accès au parking ambulances (Vesoul) suite à perte ou destruction	10 €
Non restitution de télécommande téléviseur en état de fonctionnement sur les sites de Lure et Luxeuil	50 €